



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE LA CORSE-DU-SUD

DIRECTION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DES COLLECTIVITES LOCALES
Bureau de l'environnement et de l'aménagement
DPPCL/BEA/DS

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES

Réunion du jeudi 30 novembre 2017 à 10 h 30

Le Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de la Corse-du-Sud s'est réuni le jeudi 30 novembre 2017 à 10 h 30 à la préfecture (en salle Claude ERIGNAC) sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe LEGUEULT, secrétaire général de la préfecture de la Corse-du-Sud.

Participants :

Représentants des services de l'Etat :

- M. Sylvain LAUX, représentant M. le directeur départemental des territoires et de la mer ;
- Monsieur Joël MARQUE, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer ;
- M. Christian PRADEL, représentant M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- M. Jean ALESSANDRI, représentant Mme la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations ;
- M. Laurent LASNE, représentant M. le directeur départemental adjoint de la cohésion sociale et de la protection des populations ;
- M. Jean-Dominique CHIAPPINI, représentant M. le directeur de l'agence régionale de santé de Corse.

Représentants des collectivités territoriales :

- Madame Marie-Thérèse BARANOVSKY, conseillère départementale de la Corse-du-Sud ;

Représentants d'associations, membres de professions ayant leurs activités dans le domaine de compétence du conseil et experts :

- Monsieur Jean-Paul PIERI, représentant M. le président de la chambre des métiers de la Corse-du-Sud ;
- Mme Jacqueline LANFRANCHI, représentante de l'Union fédérale des consommateurs *Que choisir* de Corse ;
- Mme Muriel SEGONDY, représentant l'association «Groupement d'Ajaccio et de la région pour la défense de l'environnement» – le G.A.R.D.E ;

- M. Dominique POLI, représentant M. le président de la fédération de la Corse pour la pêche et la protection du milieu aquatique ;
- Monsieur Jean ALFONSI, ingénieur responsable du service de lutte anti-vectorielle au département de la Corse-du-Sud ;
- M. le commandant Sébastien MAGGI, représentant le directeur du service départemental d'incendie et de secours de la Corse-du-Sud accompagné de M. le lieutenant Michel CORTI ;

Personnes qualifiées :

- M. Christian VITTORI, directeur du laboratoire départemental d'analyses ;
- M. Alain GAUTHIER, hydrogéologue agréé;

Personnes invitées :

- M. Pierre-Jacques LEONETTI, représentant la présidente de l'agence de tourisme de la Corse, accompagné de M. Serge MARI ;
- M. Paul-Marie BARTOLI, maire de Propriano, accompagné de Mme Valérie MATEOS, directrice de l'office de tourisme de la communauté de communes du Sartonais-Valinco et de M. Jean-Baptiste OLLANDINI, conseiller municipal de Propriano ;

Absents excusés :

- M. François GIORDANI, maire de Salice ;
- M. Pierre Paul PUCCINELLI, architecte.

Assistaient également à cette réunion, Mme Justine BONIFACE, stagiaire ENA, Mme Dora SUSINI, chef du bureau de l'environnement et de l'aménagement, à la préfecture de la Corse-du-Sud accompagnée de Mme Patricia VILLANOVA, adjointe au chef de bureau.

* *
*

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le secrétaire général procède à l'ouverture de la séance.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES
ET TECHNOLOGIQUES**

Réunion du jeudi 30 novembre 2017 à 10 h 30

Affaire n° 1 : Demande de classement en dénomination de « station touristique » présentée par la commune de Propriano .

Rapporteur : l'Agence du tourisme de la Corse (ATC)

Monsieur Pierre-Jacques LEONETTI rappelle que les communes ayant obtenu leur classement en communes touristiques, peuvent en application de l'article R 133-37 du code du tourisme, demander leur classement en station de tourisme.

La commune de Propriano a été classée en commune touristique pour une durée de 5 ans par arrêté du président du conseil exécutif de Corse du 4 mai 2017.

Par délibération du 8 septembre 2017, le conseil municipal de la commune de Propriano a approuvé le dossier de demande de classement de cette commune en station de tourisme et autorisé le maire à en solliciter le classement auprès de l'agence du tourisme de la Corse.

Le service instructeur a accusé réception du dossier de demande de classement complet le 11 novembre 2017 et considéré qu'il satisfaisait aux critères d'éligibilité fixées par les articles L 133-13, R 133-37 et R 133-42 du code du tourisme et la délibération de l'assemblée de Corse n° 11/195/ AC du 6 octobre 2011 sur la mise en œuvre d'une politique d'accueil, d'information et de promotion touristique.

Cette politique vise :

- d'une part, à assurer la fréquentation plurisaisonnière des territoires de la commune;
- d'autre part, à mettre en œuvre ses ressources naturelles, patrimoniales ou celles qu'ils mobilisent en matière de créations et d'animations culturelles et d'activités physiques et sportives .

En conséquence, il est proposé au membres du CODERST de se prononcer favorablement sur la demande de projet d'arrêté du président du conseil exécutif portant classement de la commune touristique de Propriano en station classée de tourisme.

Discussion

Mme Muriel SECONDY demande si le port de plaisance peut accueillir des bateaux de 80 m et s'il est équipé d'un dispositif de traitement des déchets.

M. Sylvain LAUX répond qu'il y a une aire de carénage équipée à cet effet.

Le secrétaire général ajoute que la commune de Propriano dispose d'un PLU approuvé depuis 2006.

*Arrivée de M. Paul-Marie BARTOLI, maire de la commune de Propriano accompagné
de M. Jean- Baptiste OLLANDINI, conseiller municipal de Propriano
et de Madame Valérie MATEOS, directrice de l'office de tourisme*

M. Paul-Marie BARTOLI remercie les agents de l'agence du tourisme de la Corse qui ont fait diligence sur l'instruction de ce dossier.

Il rappelle que la commune de Propriano a une vocation touristique, qu'elle dispose du label de « station balnéaire » depuis 1977 et qu'elle est classée en « commune touristique » depuis le 4 mai 2017.

Son territoire comprend notamment 1050 ha d'espaces naturels et 274 ha de zones urbanisées, Les zones agricoles et naturelles ont augmenté lors de la révision du PLU.

Il ajoute que le taux des résidences principales s'établit à 62 % et celui des résidences secondaires à 36 %. La commune ne prévoit pas d'étendre les résidences secondaires, contrairement aux propos d'une association de protection de l'environnement. Il souhaite une expansion maîtrisée de la commune, dont la population s'est accrue de 2,2 % (84 habitants/an en plus).

Un investissement colossal a été réalisé dans le cadre des travaux sur le port de plaisance .La commune souhaite poursuivre le maintien de la desserte du port de commerce, l'accroissement des croisières ainsi que le développement de l'aérodrome de Tavarria avec une piste de 1400 m, en liaison avec la chambre de commerce et d'industrie et la future collectivité de Corse.

Cet aérodrome qui fonctionne depuis 1969, est très sollicité par les services de l'aviation civile et la chambre de commerce et d'industrie (aviation d'affaires, de tourisme et de ludisme), du fait de la saturation des aéroports de Figari et d'Ajaccio dès le mois de juin. Le site de cet aéroport sera clôturé et renforcé avec un enrochement au niveau de l'embouchure du Rizzanese.

Par ailleurs, une amélioration du fonctionnement de l'ensemble des réseaux collectifs a été constatée avec notamment l'implantation d'une station d'épuration de 17.000 équivalents habitants. Des efforts ont également été faits dans le domaine du renouvellement urbain.

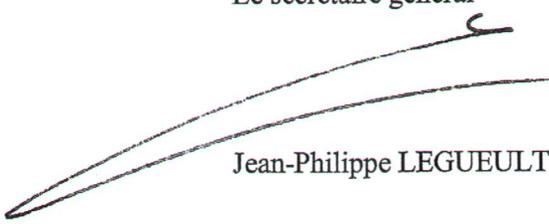
*Départ de M. Paul-Marie BARTOLI, maire de la commune de Propriano
de M. Jean-Baptiste OLLANDINI, conseiller municipal de Propriano
et de Madame Valérie MATEOS, directrice de l'office de tourisme*

Il est procédé au vote :

15 avis favorables.

Le CODERST émet un avis favorable à l'unanimité à la demande de classement de la commune de Propriano en « station classée de tourisme ».

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général



Jean-Philippe LEGUEULT